

**Résultats de l'enquête auprès de services de l'Aide Sociale à
l'Enfance de Paris - 2018**

Mission mineurs – Amicale du Nid Paris

D. LALY



Sommaire

Introduction.....	2
I. Point méthodologique.....	2
II. Etat des lieux de la prise en charge	4
1) La découverte des situations de prostitution.....	4
2) L’accompagnement des mineurs en situation de prostitution	6
3) Transmission des informations aux autorités compétentes	10
4) Facteurs fragilisant précédant la mise en prostitution	11
III. Evaluation des accompagnements : énoncé des difficultés par les professionnels	13
1) Les difficultés attribuées au comportement des mineurs accompagnés	13
Banalisation	13
Internet.....	14
2) Les difficultés institutionnelles.....	15
Intra ASE	15
Judiciaire.....	15
Education Nationale.....	16
IV. Intervenir auprès des équipes.....	16
1) Se défaire de l’étrangeté du phénomène prostitutionnel.....	16
2) Homogénéiser les actions des professionnels face aux situations de prostitution	18
3) S’émanciper des traitements moralistes et s’inscrire dans un cadre de pensée commun.....	19
4) Poursuivre les initiatives permettant d’assouplir le cadre d’intervention.....	21
Le recours aux séjours extérieurs à la structure d’appartenance.....	21
Le recours à des partenaires externes	22
L’inconditionnalité de l’hébergement.....	22
Maîtrise des canaux de communication, et l’usage des réseaux sociaux.....	22
V. Prévention et préconisations des professionnels	23
Conclusion	25
Annexes.....	26

Introduction

Au cours du dernier trimestre 2016 la création d'un poste de chargé de mission mineur au sein de l'Amicale du Nid Paris avait pour objectif la mise à disposition de l'expertise de l'établissement, au service des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance confrontées à des situations de prostitution.

Afin de pouvoir proposer un appui adapté aux équipes de l'aide sociale à l'enfance, il apparaissait nécessaire d'accéder à une connaissance plus fine de leur expérience de la problématique prostitutionnelle. Il s'agissait à la fois de tenter de déterminer la prévalence de ces situations au sein de chacune des structures, et d'interroger les modalités d'intervention, le cas échéant, mises en œuvres par les équipes éducatives. Le présupposé était le suivant : en dépit de l'absence de méthodologie d'intervention officielle, les professionnels ont probablement développé des méthodes d'accompagnement, et construit des formes de savoir spécifiques qu'il convient de connaître et de diffuser.

Les résultats de l'enquête reposent sur 14 entretiens menés auprès d'équipes intervenant dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance parisienne. L'échantillon d'entretien est assez éclairant sur les pratiques des équipes du territoire parisien, et fait largement écho aux éléments recueillis auprès des professionnels rencontrés dans le cadre de la mission mineur au cours de l'année passée.

I. Point méthodologique

L'enquête s'est déroulée sur une période de 6 mois (janvier 2018 à juin 2018), 35 équipes ont été contactées par mail et par téléphone, et 14 ont donné suite aux sollicitations. Parmi les 21 équipes sollicitées n'ayant pas donné de suite positive à la proposition d'entretien, seize n'ont pas donné de réponse, trois se sont déclarées non concernées par la problématique (en dépit du fait qu'il ne s'agisse pas d'un critère excluant), et deux ont d'abord donné une suite positive puis se sont ravisées. Les entretiens se sont déroulés pour 13 d'entre eux dans le cadre d'entretiens semi-directifs au sein des établissements et services concernés. Un seul a été réalisé par téléphone.

Les services interrogés sont tous amenés à accompagner ou prendre en charge des mineurs dans le cadre d'un financement Aide Sociale à l'Enfance, mais les formes prises par leurs interventions sont très diversifiées : hébergement, mesure d'accompagnement, consultations. Parmi ces services, deux sont en charge de mesures administratives d'Aide Educative à Domicile, deux interviennent dans le cadre de la prévention spécialisée, trois sont en charge de mesures judiciaires d'Action Educative en Milieu Ouvert, deux sont des établissements de type Maison d'Enfant à caractère Social, un Centre Educatif, un service d'Accueil d'urgence, deux services en charge d'hébergements diffus, et un

service de consultation à orientation psychanalytique. Les modes de prise en charge sont donc variables, en termes de lieux comme de temporalité.

Le guide d'entretien¹ a été structuré de manière à évaluer auprès des enquêtés la prévalence des situations de prostitution au sein de leurs services, les modalités de découverte de ces situations le cas échéant, le type d'accompagnement proposé, les principales difficultés des équipes, les réponses à ces difficultés imaginées par les équipes, les compétences internes mobilisées, les structures externes éventuellement sollicitées.

Il s'agissait de déterminer trois aspects :

- Comment s'organise le repérage : Quels sont les indices retenus par les équipes pour déterminer que les professionnels se trouvent face à une situation de prostitution ?
- Comment ces situations sont-elles prises en charge, et ainsi identifier ce qui peut poser problème aux équipes, et les compétences qu'ils sont susceptibles de mobiliser face à ces situations.
- Etablir s'il existe des pratiques de prévention des situations de prostitution. Cette question permet également de mieux comprendre ce qui est entendu par prostitution au sein des établissements, par l'intermédiaire des mécanismes et concepts qui sont associés aux pratiques prostitutionnelles.

En conclusion des questions ouvertes se rapportant aux moyens d'améliorer prévention et prise en charge ont permis de mesurer le degré d'investissement sur le sujet.

Parmi les 14 services interrogés, 10 ont déclaré accompagner ou avoir pris en charge des mineurs concernés par la prostitution. Quatre services ont expliqué ne pas avoir connaissance de ce type de problématique parmi les mineurs pris en charge (2 services d'A.E.D. , un service de prévention spécialisée, un service à orientation psychanalytique à destination des adolescents).

Les situations relevées par les équipes concernent des jeunes âgés de 13 à 18 ans, pour lesquels le motif initial de prise en charge n'est jamais centré sur la question de la prostitution. Près de 35 situations ont été comptabilisées par les professionnels, sans période de référence fixe, chacun devant librement estimer le nombre de situations qu'il avait été amené à rencontrer. Certains font ainsi référence aux trois dernières années, quand d'autres évoquent une année type. L'objet de l'enquête n'étant pas statistique, cela ne fait pas obstacle à l'analyse qualitative de ces prises en charge.

¹ Voir annexes

II. Etat des lieux de la prise en charge

1) La découverte des situations de prostitution

La première question qui se pose pour les équipes est celle des modalités de découverte de la situation de prostitution. Les cas de figure existants sont les suivants² :

- L'information est connue avant même l'accompagnement du jeune par le service (Note dans un rapport d'évaluation ou sur une Ordonnance du Juge des Enfants) (2)
- L'information est communiquée par une institution extérieure, en cours de prise en charge (services de police, Justice, service social, Education Nationale, service médico-social) (6)
- L'information est relayée par une ou plusieurs personnes de l'entourage du jeune (réseau d'interconnaissances, famille) (6)
- L'information est transmise par le jeune lui-même (3)
- L'information est découverte de manière « flagrante » par l'équipe éducative (3)

Il est nécessaire de nuancer ce point, car la « flagrante » peut être permise par le jeune lui-même, lorsqu'il fournit l'accès à ses mails, à ses comptes personnels, et qu'il laisse parfois voir des éléments sans ambiguïtés sur sa situation de prostitution.

- L'information relève exclusivement de suppositions de la part de l'équipe éducative (4)

Que l'équipe détienne l'information par une source extérieure ou qu'elle fasse l'objet de suppositions, les mêmes éléments sont utilisés pour venir corroborer l'hypothèse de la prostitution. D'une équipe éducative à l'autre, les indices mobilisés sont relativement précis et récurrents.

Des « **marqueurs physiques** » sont recensés par les professionnels. Cela recouvre un ensemble de stigmates immédiatement perceptibles et liés à l'apparence du mineur :

- Une présentation « sexualisée » du jeune, par son habillement ou un recours au maquillage jugé excessif (pour les 10 équipes)
- Un rapport au corps problématique dont les manifestations seraient des prises et pertes de poids anormales, des postures inadéquates, la nudité dans des conditions inappropriées (pour la moitié des équipes rencontrées).

« On a constaté qu'elle prenait énormément de poids, et en même temps elle pouvait arriver avec des tenues où elle était à moitié nue. Quand on l'a emmenée à la plage, olala...les tenues choquaient tout le monde. C'est comme si elle ne se rendait pas compte. Comme si elle était dépossédée de son corps. » (Educatrice, Habitat Diffus)

² Les chiffres associés correspondent au nombre de situations évoquées et pour lesquelles l'origine de l'information a été précisée pendant l'entretien, et non au nombre d'équipes.

L'inversion du rythme jour/nuit est repérée par deux équipes qui considèrent qu'il s'agit d'un élément inquiétant fréquemment relevé dans les situations de ces mineurs.

Une organisation spécifique de la sphère sociale est également symptomatique des situations de prostitution identifiées par les professionnels. Huit équipes ont ainsi pu établir que l'errance, les fugues et la multiplication des points de chute pour les mineurs sont des éléments particulièrement alarmants, et associés pour eux à un « risque prostitutionnel ». En second lieu, ce sont les fréquentations considérées comme « inquiétantes » qui sont le plus souvent évoquées par les équipes (6 des 10 équipes de professionnels), c'est-à-dire la découverte de relations entretenues avec des personnes plus âgées, inconnues du service et agissant en périphérie de l'entourage habituel du jeune. L'inconstance affective et sexuelle du mineur, associée parfois à des grossesses précoces, constitue un élément alertant pour la moitié des professionnels interrogés. Enfin les équipes évoquent, dans une moindre mesure, d'autres indices comme le constat de sollicitations très fréquentes des jeunes par téléphone ou sur les réseaux sociaux (4), mais aussi l'usage d'un langage spécifique, identifié comme un jargon du milieu prostitutionnel (1).

Les « marqueurs matériels » constituent quant à eux les manifestations tangibles de potentielles situations de prostitution. Neuf équipes constatent l'existence d'un mode de consommation sans rapport avec les ressources connues, le changement fréquent ou la multiplication des téléphones portables et la possession d'importantes liquidités.

« Il y a des jeunes filles que l'on soupçonne d'être prostituées, qui font des aller-retour, sont récupérées par des hommes en voiture. Qui ont de l'argent sans que l'on sache comment. » (M. Directrice AEMO)

« On peut soupçonner si par exemple il y a l'arrivée de nouvelles affaires, des tenues inadaptées, des vêtements hypersexualisés. Des talons de 15 centimètres. Il y a un éducateur qui accompagne l'achat d'habillement, qui repère ce qui a été acheté, ce qui est nouveau. » (D. Cheffe de service MECS)

Les professionnels recourent donc à des grilles de lecture informelles relativement homogènes afin d'organiser le repérage de potentielles situations de prostitution parmi les mineurs qu'ils accompagnent.

En dépit de la capacité des équipes à identifier ces indices, la découverte de la prostitution opère rarement dans le cadre de la relation éducative. Majoritairement il s'agit d'inquiétudes relayées par l'entourage des jeunes concernés : d'autres jeunes accueillis sur la même structure et plus ou moins directement témoins des situations de prostitution. L'intervention de la Police, soit à la suite d'une plainte des parents du mineur, soit dans le cadre d'enquêtes visant la répression du proxénétisme, peut également mettre au jour bon nombre de ces situations. Mais quelle que soit la forme prise par cette « découverte », elle ne constitue que rarement une surprise pour les professionnels de l'ASE,

qui pressentent l'existence de difficultés chez ces jeunes. L'évaluation du danger dépasse donc rarement la forme intuitive, et se heurte au défaut de supports conceptuels qui permettraient aux professionnels de formaliser leurs inquiétudes.

2) L'accompagnement des mineurs en situation de prostitution

Lors de la découverte de la situation de prostitution toutes les équipes procèdent à des entretiens individualisés entre l'éducateur référent et le mineur concerné. Les contenus de ces entretiens sont variables, et dépendent du niveau de « preuve » dont dispose l'équipe, comme de l'inconfort que le traitement de cette problématique peut générer parmi les professionnels. Il est admis par tous que l'objectif de cet entretien n'est pas nécessairement de traiter directement de la problématique prostitutionnelle, mais d'amorcer un dialogue allant dans ce sens.

« Les jeunes peuvent en parler sous couvert de « j'ai une amie qui... », et on parle de leur amie dans ce cas. On tente de dédramatiser en disant tu n'es pas la seule, c'est pas grave... » (P. Cheffe de service AEMO)

Ces entretiens peuvent être l'occasion d'interroger l'origine des ressources financières du mineur, ses relations affectives et sexuelles ou, le plus fréquemment, son état de santé.

L'**accès au soin et la prévention santé** sont considérés comme des aspects prioritaires dans l'accompagnement proposé par les équipes éducatives. Ils leur apparaissent comme les premières formes de protection qu'il convient d'assurer pour ces mineurs, mais également comme des biais pour évoquer la prostitution dans une dimension hygiéniste qui faciliterait le dialogue. Le présupposé est le suivant : les jeunes seraient soucieux de leur santé, la nécessité du soin constituerait alors le point de consensus entre les professionnels et eux, participant de l'instauration d'une relation de confiance.

« Ce sont des jeunes qui font attention à l'image qu'elles ont d'elles, elles ont envie d'être saines. La santé physique et psychique, ça nous semble un bon angle d'entrée sur le sujet. » (O. Chef de service AEMO)

Par la suite l'ensemble des équipes poursuit les entretiens individuels mais s'associe à d'autres intervenants afin d'étayer la prise en charge, jugée trop complexe pour n'être portée que par un seul référent.

Dans la chronologie de l'accompagnement, le premier recours des professionnels s'exerce en interne de la structure (7). Des réunions collectives internes dédiées aux échanges sur la situation d'un mineur, l'organisation collégiale d'objectifs éducatifs à court-terme, sont des supports dont la mise

en œuvre ne nécessite pas de délais particuliers, et qui interviennent donc rapidement au sein d'une majorité des services interrogés.

« Les inquiétudes portaient essentiellement sur les temps de trajet entre le Collège et le retour sur l'établissement. En réunion il a été décidé de la récupérer à la sortie du Collège. » (C. Directrice MECS).

Dans les structures qui disposent d'un temps d'analyse des pratiques, c'est l'occasion de prises de décision sur des modifications à opérer dans l'accompagnement des mineurs.

« Une jeune fille de 18 ans, conduite provocante, dans la séduction, elle rendait mal à l'aise les hommes éducateurs. On a décidé de ne pas les laisser seuls avec elle. Elle pouvait se servir de son corps d'une certaine façon...On en a discuté en analyse des pratiques, et décidé d'une intervention en binôme. » (C. Directrice MECS)

« Ça a beaucoup été abordé en GAP : éviter de maximiser les enjeux, ne pas lui éviter les échecs, tant pis s'il fait la gueule. Ne pas le surprotéger. Alors qu'au début on avait peur de perdre le lien, on était cocoonant. C'était le nécessaire ajustement. » (J. Psychologue, Habitat Diffus)

La prise en charge par un psychologue exerçant au sein de l'équipe éducative (5) vient compléter l'accompagnement proposé par les référents.

« Le temps clinique [...] c'est l'occasion de faire des retours d'expérience : quand il y a des difficultés, toute l'équipe doit élaborer. Ça permet d'interroger les pratiques éducatives et de lever le voile sur certaines pratiques des jeunes filles. » (V. Cheffe de service MECS)

Pour répondre aux besoins de connaissance et de compréhension de la problématique prostitutionnelle, des équipes (6) font appel à des associations et institutions extérieures afin de bénéficier d'éclairages spécialisés sur la question de la prostitution et des violences sexuelles.

« La formation nous a permis de mieux repérer, aborder ces questions-là sans tourner autour du pot. On s'est sentis autorisés à demander sans avoir le sentiment de faire effraction. » (A. Chef de service AEMO)

Au cours de l'accompagnement, une majorité des équipes (7) fait appel à des intervenants extérieurs dans le cadre de consultations individuelles ou d'ateliers collectifs, visant à traiter des questions de santé, de sexualité et des conduites à risques. Pour l'ensemble des professionnels concernés, il s'agit d'externaliser, au moins en partie, le dialogue à mener sur la situation de prostitution. Ces orientations peuvent intervenir avant ou après que le sujet ait pu être désigné nommément lors des entretiens entre le jeune et son éducateur référent.

« On a fait appel au Kiosque. Il s'est rendu sur place, et ils ont mis des mots sur ce qu'il a vécu. Il ne pensait pas être en prostitution, il pensait juste vivre son homosexualité. Là il s'en est rendu compte. » (J. Psychologue, Habitat diffus)

Quatre des services rencontrés s'appuient sur des partenaires extérieurs pour compléter le suivi médicosocial des mineurs. Les services de soin spécialisés dans la victimologie, les associations assurant des maraudes ou intervenant dans le cadre de la prévention spécialisée, les commissariats, et les services dédiés à la régularisation administratives des étrangers sur le territoire viennent en soutien dans l'accompagnement de mineurs victimes de prostitution.

En parallèle de ces formes d'étayage de la prise en charge, 6 services procèdent à des ajustements progressifs des conditions d'hébergement des mineurs.

« On a maintenu un système hôtelier au début, les trois premiers mois, il y était bien et il refusait toute prise en charge institutionnalisée. On faisait les visites à l'hôtel et il nous guidait dans les endroits qu'il connaissait. Puis il est passé en studio seul, qu'il a bien investi. » (J. Psychologue, Habitat diffus)

Ces modulations ne sont pas homogènes, chaque équipe développant son propre projet d'hébergement pour le jeune. Deux équipes s'appuient sur l'organisation de séjours de courte durée, pour la qualité des échanges informels qu'ils permettent : *« des espaces de travail plus adaptés pour traiter de ces choses-là » (R. Educatrice Habitat Diffus).*

La possibilité de surveiller les allées et venues des mineurs accompagnés participe du choix de l'hébergement pour 4 des 5 équipes.

« Les accueillir à l'hôtel c'est plus intéressant que sur les appartements dans ces cas-là, parce qu'ils ne peuvent pas faire monter des gens, il y a l'hôtelier pour contrôler. » (T. Chef de service, habitat Diffus)

Les formes de l'accompagnement proposées par les équipes éducatives tentent de répondre aux problématiques identifiées chez les jeunes, qui dépassent les effets de cristallisation autour de la prostitution elle-même. La nature même de l'accompagnement mis en œuvre vise à contrer les effets délétères de parcours de vie traumatiques, en tentant de fournir une réponse destinée à normaliser des pans de l'existence de ces jeunes. A ce titre, la **nécessité de stabilisation** fait consensus au sein des équipes, en ce qu'elle vient répondre à un ensemble de difficultés, communes à tous les jeunes victimes de la prostitution. Pour une large majorité, ils ont fait l'expérience d'un parcours de ruptures familiales mais aussi sur les lieux spécialisés dans l'accueil de l'enfance. Taxés de « mettre à mal » les dispositifs au sein desquels ils sont accueillis, ils peinent à s'y inscrire durablement.

La stabilisation est un objectif perçu par les professionnels comme étant indissociable de la **construction du lien** qui est au cœur de leurs interventions.

« Il faut faire preuve de bienveillance, maintenir le lien même s'il est cyclique avec des jeunes filles qui sont virulentes, ou absentes. Toujours répondre présent. C'est important pour la suite de la prise en charge. » (A. Chef de service AEMO)

La stabilisation suppose de trouver des parades à l'ensemble des éléments problématiques qui conduisent d'ordinaire à une rupture du parcours d'hébergement. Les équipes ont développé, assez diversement, des modalités d'accompagnement qui viennent contrer la spirale de l'errance, familiale comme institutionnelle.

« La notion de solitude revient dans les problématiques prostitutionnelles. La galaxie familiale est éclatée, jugeante ou absente. Les autres formes de prostitution favorisent cette solitude, en réseau sur internet. Préserver les jeunes c'est être là, leur dire on ne te lâche pas. » (H. Directeur Centre éducatif)

Les professionnels perçoivent la stabilisation des jeunes comme indissociable d'un investissement positif des équipes par les jeunes, et plus largement de l'institution elle-même.

L'assouplissement du cadre d'intervention est un outil dont les effets bénéfiques sont assez largement reconnus. Il s'agit de diminuer les contraintes organisationnelles afin de multiplier les occasions d'instaurer et de renforcer le lien entre professionnels et jeunes. Dans les faits, cela se traduit par un moindre recours aux rendez-vous fixes au profit de rencontres informelles, des actions éducatives menées sur des horaires ajustés aux rythmes de vie atypiques, une plus grande disponibilité lorsque les jeunes manifestent un besoin immédiat de soutien. Parallèlement il s'agit de proposer des projets qui offriront aux jeunes la possibilité de s'exprimer sur un terrain autre que celui de la relation éducative institutionnalisée : l'organisation de sorties thématiques, de séjours à distance des structures, l'inscription dans des ateliers, sont autant d'« occasions » créées pour engager le dialogue.

« Pendant les vacances nous faisons des ateliers. On travaille avec des supports photo, qu'est-ce qui est beau, qu'est-ce que ça évoque, ça mène à un travail sur le rapport à l'autre, le consentement. Les émotions. Ça permet de déboucher sur des sujets personnels, être dans l'introspection. » (D. Cheffe de service MECS)

L'adaptation des canaux de communication, et l'usage des réseaux sociaux sont valorisés par certaines équipes éducatives, qui y voient un moyen de maintenir le lien avec les jeunes lors des épisodes de fugues ou d'éloignement. C'est également un biais pour exercer une surveillance sur les relations entretenues par les mineurs, et les situations dangereuses auxquels ils pourraient se trouver exposés.

« Dans une période d'errance elle a rencontré un autre jeune, à l'arrêt du tram. Le soir même elle faisait trois passes pour lui. On l'a su par Facebook. C'est nous qui créons leur Facebook et on garde les codes. Elle a dit sur son compte qu'elle l'aimait, qu'elle voulait tout quitter pour lui. On a fait des captures d'écran et le jeune [proxénète] a été entendu par les services de police. » (H. Directeur Centre éducatif)

Par la suite, il serait plus aisé d'aborder des implications psychologiques et sociales de la prostitution, au travers du traitement du parcours de vie de ces jeunes. Le travail éducatif autour de l'insertion professionnelle, de la scolarisation, sont des moyens pour les professionnels de sonder les perspectives et projections que ces jeunes sont en mesure de formuler. L'imbrication entre la capacité à s'inscrire dans des projets de ce type, la distance prise à l'égard du milieu prostitutionnel, et de proposer la construction d'alternatives à la prostitution.

3) Transmission des informations aux autorités compétentes

La prise en charge des mineurs soulève la question de la transmission des informations se rapportant aux situations de prostitution, aux autorités compétentes. La formalisation des inquiétudes des professionnels est réalisée de manière très hétérogène³ :

- Absence d'information, la situation de prostitution est déjà connue des autorités judiciaires (6)
- Transmission d'une note à l'ASE (2)
- Transmission d'un rapport au Juge des Enfants (5)

« La question est abordée dans le rapport qui est remis au Juge des Enfants. On ne fait pas de signalement, surtout si c'est juste soupçonné. Ceux qui sont victimes d'abus sexuel, on signale. C'était le cas de trois sur ces huit. C'est apparu au cours des entretiens avec elles. Dans le rapport au Juge on peut écrire au sujet de la prostitution, du michetonnage. Ça ne sera pas repris par le Juge en audience devant les parents. »

(P. Cheffe de service AEMO)

- Transmission d'une information préoccupante sans mention de la prostitution (4)
« Ses venues sur le service étaient irrégulières. Elle partait au fin fond de l'Île de France. Elle était en errance quasi permanente. Mais rien d'avéré, pas de preuves. D'autres mises en danger ont été évoquées. C'est une jeune très isolée, sans parents pour exercer une

³ Les chiffres fournis correspondent au nombre de situation et non au nombre de services. Cependant il apparaît que les équipes suivent le plus souvent une même ligne de conduite face aux situations rencontrées

autorité. [...] La question de la prostitution n'a pas été abordée dans les signalements. On manquait d'éléments concrets. » (A. Cheffe de service AEMO)

- Transmission d'une information préoccupante en rapport avec la prostitution / copie ASE / copie Juge (5)

« On a fait immédiatement une IP, avec pour motif suspicion de prostitution et mise en danger. Par la suite on a fait le lien avec l'histoire familiale et on a découvert l'existence de violences sexuelles. Une seconde IP a été réalisée sur le viol. Il n'y a pas eu de retour de la première IP. Elle est restée environ 9 mois au Centre.[...] A priori le Procureur n'a pas été saisi. » (D. Cheffe de service MECS)

- Signalement au Parquet des mineurs (1) assorti d'un dépôt de plainte de l'ASE (1)
« Pour S., on a fait un signalement au Procureur suite à la découverte des photos sur son mail. Un courrier à l'ASE disant qu'il y a mise en danger. L'éducatrice a été entendue par la Police. La jeune convoquée ne s'est, elle, pas présentée. On avait eu des doutes, pendant des mois elle partait, elle était hébergée chez un vieux. » (T. Cheffe de service, Habitat Diffus)

La transmission n'intervient pas nécessairement à un moment type de la prise en charge, mais plutôt en fonction de facteurs tels que la mesure du danger encouru, les preuves recueillies et/ou la capacité du jeune à reconnaître la situation dont il est victime.

4) Facteurs fragilisant précédant la mise en prostitution

Les professionnels rencontrés sont tous en mesure d'établir une description du parcours des jeunes concernés par la prostitution, mais ces éléments ne leur apparaissent pas nécessairement au même moment de la prise en charge, ni dans les mêmes circonstances. Il existe des récurrences dans les histoires évoquées par les professionnels au cours des entretiens, qu'il convient de rapporter ici, et qui ne sont pas sans faire écho aux facteurs mis en évidence par Hamou Hasnaoui⁴

L'absence des parents, ou le vécu de situation d'abandon parental est évoqué par 8 des 10 équipes concernées.

« Ce sont tous des profils abandonniques. On sait que ça peut leur arriver. Au [Foyer X] on avait un jeune garçon abandonné trois fois, dont deux fois par sa mère. Ce sont des jeunes qui attaquent le lien, crèvent d'avoir de l'amour et le déglissent. C'est le profil des jeunes récupérables par les réseaux. » ((H. Directeur Centre éducatif)

⁴ La description des jeunes telle qu'elle est faite par les équipes éducatives fait largement écho aux éléments mis en évidence par l'ANRS regroupant les facteurs favorisant l'entrée dans la prostitution.

« Auparavant j'ai travaillé dans un service d'AEMO où il y avait de nombreuses situations de ce type, avec des jeunes qui étaient fugueuses et pas de solution. C'était toujours des profils abandonniques qui partiraient avec le premier venu qui leur manifesterait de l'attention. Alors comment faire pour qu'elles n'y aillent pas ? Elles sont en quête d'attention à tout prix. » (C. Directrice MECS)

Huit équipes précisent que les mineurs concernés ont été victimes d'abus sexuels. Ces violences font l'objet d'une découverte a posteriori des premières inquiétudes sur la question de la prostitution.

« Par la suite elle a pu dire qu'elle avait été victime d'attouchement par un oncle. Pour le psychologue elle trouvait là [dans la prostitution] une manière d'être reconnue positivement. C'est une jolie fille qui ne se donne pas de mal pour séduire. Ce dont elle avait été victime était devenu son mode d'emploi dans la relation à l'autre. » (C. Directrice MECS)

La multiplication des lieux de placement, soit une forme d'errance institutionnelle, caractérise la moitié des situations présentées par les équipes.

« Même quand elle était mise à l'abri, elle était en errance. Avant son arrivée sur notre service tous les lieux de placement ont explosé. Elle a été placée à l'hôtel auparavant, avec visite de l'éducateur sur place. Ça s'est fini par une mainlevée du placement et un retour à domicile chez son père. » (A. Cheffe de service AEMO)

La prise de toxiques, d'alcool, la recherche affective, une estime de soi altérée sont d'autres facteurs mis en évidence par les équipes, directement associés à la situation de prostitution.

« X buvait beaucoup d'alcool. On se disait que ça l'aidait à passer à l'acte, mais peut-être pas. Elle devait prendre d'autres choses aussi. Prendre des produits ça aide à bosser. Elle était dans des états...Il y avait plein de bouteilles dans l'appart. Elle ne se mettait pas minable pour rien. » (R. éducatrice, Habitat Diffus)

L'environnement familial est décrit par 4 équipes comme particulièrement délétère, avec des violences physiques ou psychiques, et des situations de grande précarité économique⁵.

« Sa mère se prostituait et était toxicomane. Elle l'a abandonnée quand elle avait 5 ans. Elle a été recueillie, abusée. violemment battue. » (O. Cheffe de service AEMO)

Enfin, les professionnels opèrent des classifications entre les différentes formes que recouvrent les situations de prostitution des jeunes accompagnés. Quatre d'entre eux évoquent des situations en

⁵ Il est évident que le fait qu'il s'agisse d'enfant bénéficiaires d'une mesure de protection de l'Enfance constitue en soi un biais, puisque cette prise en charge suppose qu'existent des inquiétudes pour le développement, la santé ou la moralité de l'enfant accompagné.

terme de « michetonnage », et quatre font état d'une prostitution de « survie », qui permettrait de répondre à des besoins élémentaires (hébergement, nourriture). Ces termes interviennent pour aider à évaluer la gravité des situations.

« La prostitution était organisée via internet. Elle a continué après sur du michetonnage, donc avec moins de choses graves et avérées. Jusqu'au moment où ça l'a totalement dégoûtée. [...] Elle n'a plus d'argent actuellement, du coup on suppose qu'elle a arrêté totalement le michetonnage. » (P. Cheffe de service AEMO)

Les réseaux sociaux sont mis en avant par six des dix équipes concernées comme le moyen principal de mise en prostitution des mineurs dont les situations sont évoquées.

III. Evaluation des accompagnements : énoncé des difficultés par les professionnels

Le sentiment de satisfaction des professionnels concernant les prises en charge des jeunes victimes de prostitution dépend de trois facteurs : la possibilité de développer un dialogue critique sur ce sujet, l'adhésion au soin physique et psychique, et en dernier lieu, l'arrêt de la mise en prostitution.

1) Les difficultés attribuées au comportement des mineurs accompagnés

Banalisation

Faisant écho au premier facteur évoqué, le phénomène de banalisation des pratiques prostitutionnelles est largement diffusé parmi les jeunes accompagnés. Sous l'euphémisme « michetonnage » la prostitution est admise, voire valorisée comme une manière rapide d'accéder à des biens matériels convoités.

« Les représentations des jeunes sur la prostitution sont très éloignées des nôtres. Pour eux c'est une façon d'obtenir de l'argent, un service rendu contre un cadeau, tous se défendent du fait que ça puisse être du michetonnage ou de la prostitution. » (A. Cheffe de service AEMO)

« Les gamins sont dans le déni, pour eux la prostitution c'est la pute est au bois, et c'est de l'argent qui est échangé. Ce sont les représentations des jeunes, et ça contourne le sujet de la prostitution. » (H. Directeur Centre éducatif)

La difficulté pour les jeunes à déceler le caractère prostitutionnel de ces situations et à développer une pensée critique à leur sujet, n'aide pas à camper une posture éducative sur ces problématiques. Les jeunes concernés par la prostitution, n'en perçoivent que les avantages : argent « facile », liberté, autonomie financière, contrôle de l'autre. Le sentiment d'impuissance des équipes face aux mineurs qui manifestent une forte résistance lors des entretiens, qu'il s'agisse d'agressivité, de déni ou de la

valorisation des bénéficiaires de la prostitution, conduit à des mouvements de retrait des professionnels.

« Tous les professionnels niaient la prostitution, alors même que c'était notifié dans l'Ordonnance du Juge. [Les services de maraude] le connaissaient donc en parlaient avec lui. Quand on l'évoque avec l'ASE, la PJJ, c'est le déni : ils parlent d' « amourettes », de comportements « passagers »[...]. Le discours de l'ASE et de la PJJ est décalé : « Ah bon ? mais il a un petit copain... » Comme tout le monde se voilait la face le jeune avait le sentiment qu'il était comme tout le monde. Ça lui convenait. » (J. Psychologue, Habitat Diffus)

Parallèlement les mineurs victimes de prostitution compilent malgré eux ce qu'il y a de plus inquiétant pour les professionnels : le risque de fugue⁶ / le risque d'emprise et la difficulté à contrer celle-ci / le risque de disparition / le risque de troubles psychiques.

Internet

Les mésusages des réseaux sociaux par ces jeunes, en terme de surexposition de soi, de diffusion de l'intime, comme de moyen de chantage, de pression, de repérage, de recrutement ou d'organisation de la prostitution, sont mis en avant par une grande partie des professionnels.

« Les réseaux sociaux sont une zone problématique, sans interdictions spécifiques. Avec peu ou pas de vigilance sur les dangers et les usages. La question du caractère indélébile des données transmises sur les réseaux sociaux, n'est peu ou pas maîtrisée par les jeunes qui en font l'expérience. Il est nécessaire pour les adultes de prendre connaissance des nouveaux réseaux sociaux, des fonctionnalités et utilisations de ceux-ci. » (D. Cheffe de service, MECS)

Ce qui est perçu comme l'expression d'une méconnaissance des risques, échappe à l'exercice d'une forme « traditionnelle » de vigilance. Internet, et particulièrement les réseaux sociaux, sont cités comme le premier mode de recrutement et d'entrée en prostitution parmi les jeunes concernés.

« C'est le problème des réseaux sociaux : c'est une voie d'entrée vers le michetonnage, et plus on s'expose, plus on est sollicité. C'est le principal point d'entrée, mais aussi de recrutement par les copines, qui sont aussi proxénètes. » (V. Educatrice, Hébergement d'Urgence)

⁶ La mise sous protection judiciaire ne pouvant opérer en l'absence physique du jeune, il semblerait que le cadre de la Loi soit alors suspendu et que rien n'encadre légalement ces situations. Les professionnels craignent ces zones de non-droit autant pour le péril qu'elles représentent pour le jeune que pour ce qu'elles leur laissent le sentiment d'être seuls responsables

Il constitue paradoxalement le domaine sur lequel les professionnels ont le sentiment d'avoir le moins de prise, et où le développement d'initiatives est quasi inexistant. La poursuite par les jeunes de relations que les professionnels décrivent comme « nuisibles » s'inscrit et s'organise dans ce même pan de leur existence virtuelle et invisible. Il est d'autant plus complexe de mettre à distance le réseau d'interconnaissances lié à la prostitution qu'il peut poursuivre une existence dématérialisée.

2) Les difficultés institutionnelles

Intra ASE

Les arrêts de prise en charge et ruptures d'hébergement imputés à la « rigidité » de l'Aide Sociale à l'Enfance, la faible marge de manœuvre laissée aux professionnels, du fait du nombre de jeunes accompagnés, comme de l'organisation des suivis telle qu'elle est formalisée, est jugée peu conforme à la souplesse attendue pour ne pas « perdre » ces jeunes.

« L'AEMO ça ne ménage pas de bonnes conditions pour voir : on ne va pas les voir directement, il y a des rendez-vous fixes, on n'est pas dans « l'aller vers ». Quand ils ne sont pas chez leurs parents on a besoin de l'adresse, savoir où ils se trouvent, et si on ne l'a pas, on ne les voit pas. » (N. Directrice AEMO)

« L'ASE et la PJJ ont un fonctionnement archaïque. C'est uniquement sur rendez-vous, alors évidemment les jeunes ne viennent pas. De la même façon, la rigidité des structures d'accueil c'est inadapté avec les enfants. L'aide contrainte ça ne marche pas. » (S. Chef de service, Prévention spécialisée)

Judiciaire

Certaines équipes (4) expliquent ne pas trouver de sens au signalement des situations de prostitution, dans la mesure où l'information aux autorités judiciaires ne serait pas nécessairement suivie d'effet. Parallèlement, ils se trouvent parfois confrontés à la difficulté de devoir recueillir et transmettre des éléments de preuve auprès des services de Police, quand les jeunes concernés ne souhaitent pas déposer plainte. Le classement sans suite de certaines plaintes, faute de pouvoir prouver les faits, produit incompréhension et découragement chez les professionnels qui y sont confrontés.

« Sur les vidéos rien ne caractérise la contrainte, alors les policiers disent ne rien pouvoir faire : « Elle l'a cherché. » Il y a eu un dépôt de plainte de l'Aide Sociale à l'Enfance. Mais voilà, il n'y a pas de parents, rien derrière pour appuyer. Nous sommes le dernier filet autour d'elle. [...] La difficulté principale c'est l'absence de coordination entre les services

de Police, l'Hôpital et l'ASE. Chacun limite son intervention à un secteur précis. Ça n'est pas coordonné. » (H. Directeur Centre éducatif)

Education Nationale

Plusieurs services (4) évoquent l'importance d'associer l'Education Nationale à la prise en charge de ces jeunes, autant dans le cadre d'une action de prévention globale, que du repérage, et du signalement des situations de prostitution. Force est de constater que parmi les partenaires extérieurs régulièrement sollicités par les services de l'ASE, l'Education Nationale est le grand absent.

« Le point central c'est tout de même le défaut de prise en charge par l'Education Nationale, là où finalement les jeunes passent le plus clair de leur temps. La présence d'éducateurs, de psychologues devrait être obligatoire sur les établissements scolaires, notamment sur les plus grosses institutions où le repérage ne peut pas être fait compte tenu du volume d'élèves accueillis. » (L. Chef de service A.E.D.)

IV. Intervenir auprès des équipes

1) Se défaire de l'étrangeté du phénomène prostitutionnel et du parasitage émotionnel

Si la majorité des équipes interrogées déclare avoir dû accompagner un ou plusieurs jeunes concernés par la prostitution, pour autant le phénomène demeure envisagé par tous comme **un fait « inhabituel »**. La vocation généraliste de la majorité des institutions rencontrées est présentée comme une explication de la difficulté à prendre en charge ces jeunes en situation de prostitution. Cela signifie également que les professionnels disposent de peu de ressources formalisées, mobilisables de manière immédiate, autour de cette problématique.

« Les éducateurs y sont peu habitués parce que ça se produit assez rarement. Et ça n'est pas simple d'en parler avec son référent, qui est présent tout le temps. Elle pourrait penser qu'elle est étiquetée. Elle pourrait le penser, et l'éducateur aussi. Il y a d'autres points positifs à explorer, il ne faut pas se focaliser uniquement sur ça. Le danger est là de toute façon. Dans sa situation, il y a beaucoup de choses : des violences conjugales, une mère qui se désintéresse de sa fille. Il y avait eu un signalement scolaire et puis le placement. Il serait souhaitable de traiter la question de la prostitution à l'extérieur de l'établissement pour cette jeune, avec des professionnels outillés et qui sachent comment s'y prendre. » (C. Directrice MECS)

La méconnaissance théorique des processus prostitutionnels et des notions connexes, l'existence de questionnements sur des aspects légaux (comme la différence entre abus sexuel et prostitution),

idéologiques (mobilisation de considérations subjectives sur la prostitution, faible intégration de la Loi), alimentent le sentiment de ne pas être suffisamment « spécialiste » pour accompagner ces jeunes. Des imprécisions dans le cadre d'intervention ne facilitent pas le positionnement à l'égard de ces questions : *« quelles informations peuvent être transmises au parent ? comment traiter avec eux de sujets considérés comme « tabous » ? » (A. Cheffe de service AEMO)*

Pour penser la prostitution, qui revêt un caractère d'étrangeté pour nombre de professionnels, le recours à la formation et aux connaissances des partenaires externes constitue un des appuis utilisés par les équipes. De manière plus informelle, les professionnels ont tendance à convoquer des notions familières et qui leur semblent faire écho à ce dont ils font l'expérience dans l'accompagnement de mineurs victimes de prostitution. Ils disposent ainsi de grilles de lecture qui viennent compenser l'absence de ressources théoriques et pratiques sur cette question. Les éléments mobilisés varient selon les expériences individuelles : addictologie / troubles alimentaires / viols / abandon/ radicalisation.

« Le michetonnage c'est comme le deal chez les jeunes garçons, ils ont le sentiment que ça n'est pas grave, mais ils se retrouvent vite en danger. Confrontés à des personnes dangereuses. » (A. Cheffe de service AEMO)

« Pour la première jeune fille, elle avait un comportement quasi toxicomane, de dépendance : je sais que ça me déglingue mais je le fais quand même. » (H. Directeur Centre éducatif)

Au-delà des constats d'incapacité « technique » sur la question de la prostitution, plusieurs équipes évoquent la difficulté à dépasser certains aspects émotionnels suscités par la problématique prostitutionnelle. Le malaise produit par le traitement de ce qui est perçu comme relevant de l'intime, le désir de « surprotection », l'angoisse de la perte d'un lien sacralisé, pensé comme dernier rempart face aux atrocités dont le jeune serait l'objet dès lors qu'il sortirait du champ de vision des professionnels, autant d'éléments générateurs de trouble au sein des équipes éducatives.

Paradoxalement, et en dépit des dommages supposés, toutes les équipes ne semblent pas avoir recours de manière systématique au soin physique et psychique lorsque les mineurs victimes reviennent d'épisodes de fugues ou d'absences, associées à des phases de mises en prostitution. Cela peut dépendre de l'évaluation que les mineurs font de leur propre état et des risques sanitaires auxquels ils ont été exposés. De façon surprenante, une responsabilité incombe donc indirectement à une partie des mineurs victimes : celle de circonscrire les limites de leur propre accompagnement selon la lecture qu'ils font de leur état physique et psychique. Dans le cas de figure où le mineur estime que « tout va bien », il ne resterait alors que la possibilité d'intervenir dans le cadre strict de la « réduction des risques », qui entérinerait l'opération de responsabilisation du mineur se jouant

dans certaines de ces prises en charge. Il est toujours éminemment complexe de protéger les individus malgré eux, mais cela ne suffit pas à expliquer ce phénomène.

« Certains jeunes ne se voient pas faire autre chose. Ils ont dépassé le traumatisme, alors s'ils veulent continuer et qu'ils disent que ça va... Nous on travaille sur la prévention des IST/MST. L'essentiel c'est la réduction des risques. Eviter qu'il y ait plus de danger. »
(R. Educatrice, Habitat Diffus)

Afin d'opérer un changement de perspective sur les situations de prostitution, permettant de s'affranchir du sentiment d'étrangeté qui les caractérise, plusieurs formes d'actions peuvent être envisagées :

- **L'instauration de cellules de réflexions territoriales où seraient évoquées collégalement les situations de prostitution. Le sujet pourrait y être traité avec régularité, afin de le rendre audible et de pouvoir l'interroger de manière habituelle.**
- **La vulgarisation du sujet via le recours à la formation et la diffusion de documentation spécialisée**
- **L'appui systématique sur les ressources internes où les sujets problématiques peuvent être traités collectivement (Réunions d'équipe / GAP / supervision)**

2) Homogénéiser les actions des professionnels face aux situations de prostitution

Comme on l'a vu, les situations de prostitutions sont rarement isolées d'autres facteurs contextuels propres à fragiliser ces jeunes. La prostitution s'inscrit dans un processus multifactoriel, et les dangers encourus par les mineurs sont multiples : fugues, violences physiques, troubles psychiques, prise de toxiques. La prise en compte de la prostitution des mineurs se situe pour les professionnels de l'ASE au carrefour de plusieurs problématiques usuellement prises en compte par les services concernés : les perturbations physiques et psychiques intrinsèquement attribuées à l'âge « adolescent », les conduites « à risque », les violences sexuelles.

Les professionnels s'appuient donc plus volontiers sur un registre de problématiques qu'ils sont accoutumés à manier et à décrire dans le cadre des rapports officiels.

Parallèlement, la question de l'absence de preuves tangibles de la prostitution constitue un frein au dialogue avec le jeune, et a fortiori à la formalisation des inquiétudes à son sujet.

Cette formalisation attendue face aux situations de prostitution ne s'inscrit donc pas de manière systématique dans les prérogatives légales. Une minorité des professionnels procède à la transmission d'un signalement faisant état du danger prostitutionnel auprès du Parquet des mineurs. Dans un tiers des situations évoquées, la transmission, qu'elle soit administrative ou judiciaire, ne fait pas état de ces inquiétudes mais évoque de manière aspécifique l'exercice de « conduites à risque ».

Il semble important d'encourager le recours à l'information préoccupante et au signalement pour plusieurs raisons :

-Dans un souci de quantification, l'objectif étant de rendre le phénomène plus visible qu'il ne l'est actuellement, et ainsi faciliter la mobilisation des pouvoirs publics

-Dans le souci de qualifier ce dont l'on parle, c'est-à-dire de violences sexuelles subies, et par là-même l'atteinte à l'intégrité physique et psychique que cette notion recouvre

-Des effets indirects de cette démarche : si la prostitution doit être formulée clairement au sein d'un écrit, on peut supposer qu'elle devra être au cœur d'un dialogue à mener avec le mineur concerné.

Afin de favoriser cette démarche, deux axes d'intervention pourraient être envisagés :

- **La création et la diffusion d'une fiche « outil » récapitulant le processus légal qu'il convient de suivre lorsqu'une équipe est confrontée à la situation d'un mineur victime de prostitution.**
- **L'invention de canaux de communication facilités entre les sphères éducatives et judiciaires, qui autoriserait une plus grande lisibilité du système de protection dans son ensemble, et permettrait aux équipes éducatives d'intervenir aux différentes étapes de la judiciarisation des situations.**

3) S'émanciper des traitements moralistes et s'inscrire dans un cadre de pensée commun

Le défaut de diffusion d'un cadre de pensée consensuel, qui serait légitimé par le Droit et admis par la morale collective, produit de la disharmonie sur la manière de considérer les problématiques prostitutionnelles au sein de la société. Les équipes éducatives ne sont pas épargnées par le flou conceptuel qui entoure la prostitution. Elles sont peut-être simplement plus disposées à interroger les écueils que cela produit dans les accompagnements, et à développer des stratégies pour poursuivre leur activité, malgré tout. Le perfectionnement de ces prises en charge basé sur l'empirie n'exclut donc pas le recours aux subjectivités individuelles.

Sur le registre de l'exercice du jugement moral, plusieurs éléments problématiques apparaissent :

La difficulté à mettre à distance le discours normalisant des jeunes

« Elle donne l'impression qu'elle ne voit pas où est le problème. Peut-être que c'est normal de sucer un mec contre du champagne. C'est juste « libéré ». Il y a sûrement des pratiques dont on n'est pas au fait, peut-être que ça n'est pas un problème. Peut-être que faire sa première fois à dix, c'est normal maintenant. On essaye de reproduire des choses qui nous paraissent souhaitables, mais peut-être qu'on est juste dépassés, que ça

n'est plus comme ça maintenant. Je ne souhaite pas qu'elle soit violentée, mais est-ce que c'est de la prostitution, ou est-ce que c'est juste normal ? » (R. Educatrice Habitat Diffus)

La volonté de **responsabilisation des jeunes filles** génère des ambivalences dans le discours de certaines équipes éducatives : elles seraient victimes de leur propre autocensure concernant la prostitution, qui serait honteuse, tandis que parallèlement est évoquée la « liberté sexuelle » dont elles feraient la démonstration, ou les formes déviantes de leur sexualité. D'une façon ou d'une autre, elles portent la responsabilité des violences dont elles font l'objet. Le discours est majoritairement centré sur les mineurs en situation de prostitution, clients et proxénètes étant rarement évoqués au cours des entretiens. Tout cela n'est probablement pas sans effet sur la suite de la relation éducative, et modèle la capacité à penser les mineurs comme étant avant tout victimes⁷ du système prostitutionnel.

« La jeune se fait maltraiter par les hommes. Elle vit des rapports sexuels contraints, elle a un problème avec le consentement. » (P. Cheffe de service AEMO)

Les tentatives de typologies des formes de prostitution ont l'avantage d'offrir aux professionnels une grille de lecture détaillant les différents parcours dans lesquels sont pris les jeunes victimes de prostitution. Ces sous-catégories ne permettent cependant pas de penser la prostitution comme un phénomène global, le fractionnement de la pensée autorisant même des procédés de hiérarchisation selon d'hypothétiques degrés de gravité. Le michetonnage, la prostitution dite « de survie », l'escorting, sont autant de concepts dont les contours ne sont pas définis, et qui de ce fait se prêtent à la formation des jugements moraux⁸.

Le maniement de catégories peu ou pas définies doit se faire parcimonieusement, particulièrement pour les professionnels en relation directe avec des jeunes qui en font couramment usage. Ces expressions, le plus souvent « euphémisantes », ne recouvrent pas les mêmes univers de sens pour les professionnels et les jeunes concernés, et leur utilisation peut produire des malentendus. Elles viennent, évasives, s'inscrire dans les « visions du monde » respectives du corps éducatif et des jeunes, où elles résonnent très différemment.

⁷ La moitié des équipes utilise les termes de « soupçons » et « suspicions » lorsqu'ils évoquent la possibilité qu'un mineur se trouve en situation de prostitution. La connotation défavorable, voire délictuelle, des mots choisis traduit la prégnance d'un traitement moraliste de la problématique.

⁸ A ce titre, la prostitution de survie suscite plus d'empathie auprès des professionnels qui ont pris contact avec l'association depuis le début de la mission. Cette forme de prostitution écarterait de fait la question d'un supposé « choix », et reposerait sur une causalité simple et immédiatement intelligible pour les professionnels.

On ne peut reprocher le recours à cette classification qui vient compenser l'absence de définition claire et homogène de la nature du danger. Mais elle ne donne que l'illusion d'un décryptage du réel.

Cet écart des signifiants suppose un temps d'ajustement, structuré par des actions éducatives ciblées, visant à rétablir un sens commun sur des notions fondatrices : genre, égalité, sexualité, désir, consentement...qui ouvrent le dialogue sur ce que la prostitution produit sur soi, corporellement et psychologiquement.

La manière dont les professionnels appréhendent la problématique prostitutionnelle est elle-même baignée de la culture institutionnelle, et construite sur l'hybridation des subjectivités individuelles et des savoirs empiriques constitués. Le recours aux politiques publiques, et plus largement à une posture de l'Etat au travers de la Loi, en soutien au positionnement professionnel, est relativement absent des discours. Contrairement à ce que j'avais pu supposer en début d'intervention (2016) l'intérêt supérieur de l'enfant ne permet pas toujours de contrebalancer l'exercice des idéologies en matière de traitement de la problématique prostitutionnelle. Les notions de majorité sexuelle, de liberté sexuelle, de débrouille, voire de carrière, viennent parfois interférer dans l'évaluation du danger que représentent les situations de prostitution des mineurs pris en charge. *L'appui sur l'armature judiciaire semble un moyen de structurer des contenus d'accompagnements homogènes.* Le recours systématique à la formation, permettant la compréhension des processus à l'œuvre dans la prostitution et la diffusion des connaissances sur le sujet, ainsi que la récurrence des actions de sensibilisation et de prévention, sont les supports indispensables à l'émergence d'une pensée collective des problématiques prostitutionnelles.

4) Poursuivre les initiatives permettant d'assouplir le cadre d'intervention

Les équipes rencontrées sont toutes en mesure d'identifier des modalités d'accompagnement produisant des effets positifs sur le parcours des mineurs en situation de prostitution, ou susceptibles de l'être.

Le recours aux séjours extérieurs à la structure d'appartenance

Qu'ils prennent la forme de vacances, de sorties, de week-end thématique ou de stages professionnalisant (type Maison Familiale et Rurale), ces séjours semblent favoriser des espaces de dialogue informels propices au traitement de questionnements individuels, en lien avec les problématiques prostitutionnelles.

La double vertu de ces projets réside dans le fait qu'en offrant aux jeunes une extraction du cadre, elle permet aussi aux équipes éducatives, parfois éprouvées, de disposer d'un temps de « respiration ».

Le recours à des partenaires externes proposant des modalités d'accompagnement fondées sur l'adhésion des jeunes, offre un appui complémentaire tout en participant de la diffusion de la responsabilité éducative.

« Les services de maraude étaient l'un des principaux appuis dans la prise en charge de ce jeune. On les informait lors des phases de chantage, et de retour à Gare du Nord. Ça nous permettait de maintenir une vigilance et de s'assurer de sa protection dans ces moment-là. » (J. Psychologue Habitat Diffus)

L'inconditionnalité de l'hébergement

La mise à l'abri et la stabilisation de ces mineurs est une préoccupation centrale des équipes éducatives, tant pour répondre à l'impératif de protection dont ils ont la responsabilité, que pour ménager les conditions d'un accompagnement qui ne reproduise pas les multiples ruptures qui jalonnent le parcours de vie des mineurs pris en charge.

« Idéalement il faudrait organiser un accueil en micro structure avec une présence et un cadre renforcés, et accueillir des jeunes qui sont tous dans cette situation. Et surtout sortir de la remise en cause permanente de la pérennité de l'hébergement. [...] Il faudrait organiser une contractualisation progressive de l'accueil des jeunes, à renouveler à courte échéance, et fondée sur le principe de libre adhésion, sans contrainte. » (B. Cheffe de service, Hébergement d'Urgence)

Maitrise des canaux de communication, et l'usage des réseaux sociaux

Les pratiques et les savoirs se rapportant à ce domaine apparaissant très hétérogènes il serait utile de systématiser le recours à des formations thématiques traitant à la fois des usages par les mineurs des réseaux sociaux, et des systèmes de protection pouvant être mis en œuvre sur ces réseaux. La création de comptes institutionnels permettrait également de proposer une présence dématérialisée à disposition des mineurs en errance, mais aussi d'investir symboliquement un pan de leur existence dont les adultes référents sont totalement absents. Cela constituerait un outil à part entière au service de la stabilisation, dans la mesure où la possibilité pour les mineurs de pouvoir solliciter l'institution dans un rapport direct et immédiat assurerait la pérennité du lien, et encouragerait le retour des jeunes auprès des équipes référentes lorsque le besoin s'en ferait sentir.

L'absence de demande d'aide, et le verrouillage du monde « intime », attribués par certains professionnels aux grands adolescents dont ils ont la charge (16-18 ans) constitue une entrave au

dialogue, toute problématique confondue, et implique d'employer des moyens détournés d'accéder à leur vécu : par l'écoute des autres jeunes⁹, l'intensification du travail partenarial, la communication sur les réseaux sociaux.

V. Prévention et préconisations des professionnels

Les préconisations formulées par les équipes sur le travail préventif à mener auprès des jeunes sont assez diverses, car elles font écho aux difficultés dont ils ont pu faire l'expérience dans le cadre de leurs accompagnements. Elles se veulent des réponses pragmatiques aux écueils des prises en charge plutôt que des manières de prévenir. De fait, si les professionnels sont en mesure de déceler des similarités dans les parcours de vie des mineurs, leur appréhension partielle du processus prostitutionnel ne leur permet pas de circonscrire des domaines sur lesquels l'action préventive aurait des effets significatifs.

- Associer le lieu de scolarisation au travail de repérage et de prévention à mener auprès des jeunes est considéré comme une priorité par 4 équipes.
- Le développement de médiums au sein des services (4) où ils interviennent, dont les objectifs éducatifs seraient centrés sur la restauration de l'image de soi, la préservation de l'intégrité physique, et le développement d'une réflexion sur le consentement. Ces notions leur apparaissent comme centrales dans le parcours d'entrée dans la prostitution, et mener un travail éducatif sur ces axes vaudrait tant à titre préventif que dans l'intervention auprès des jeunes déjà concernés par les problématiques prostitutionnelles.

« La prévention pourrait s'organiser sur le lieu de scolarisation, avec médecins et infirmières, autour d'un travail sur le corps, la santé et le respect de l'intimité. Il s'agit surtout de jeunes qui ne sont pas assez « aimables », qu'il est nécessaire de reconstruire narcissiquement. Des ateliers théâtre, ou esthétiques qui s'inscriraient dans l'acte éducatif, pourraient être de bons supports. L'image de soi est à travailler. » (C. Directrice MECS)

- Des équipes (4) prônent l'externalisation auprès de professionnels ou de collectifs dédiés au traitement des problématiques touchant à la sexualité et à la santé. A ce titre, deux équipes

⁹ En dépit de l'« euphémisation » dont il est largement question, il ne faut pas oublier que les jeunes dans l'entourage du mineur victime sont les premiers à avertir de sa situation, à s'en inquiéter ou à en être « choqués ». La banalisation opère plutôt sur la période d'entrée en prostitution, en ce qu'elle constitue en soi un procédé de recrutement : par un(e) ami(e), par les réseaux sociaux où la distance et le mode de présentation enjolive et éloigne de la réalité de la prostitution

valorisent l'anonymat permis par les Planning familiaux, et le mode d'entrée sanitaire sur la problématique prostitutionnelle.

- D'autres professionnels (3) estiment nécessaire que soit créées de nouvelles formes de structures, adaptées aux spécificités des mineurs en situation de prostitution. Cela prendrait la forme de lieux d'hébergement atypiques (2), des « îlots d'hébergement d'urgence » disséminés, où ces jeunes en errance pourraient trouver ponctuellement refuge, et des microstructures alliant souplesse de la prise en charge et inconditionnalité de l'accueil des mineurs.
- Certains professionnels (2) regrettent l'absence de communication entre les établissements et services de l'ASE. La possibilité de croiser les problématiques rencontrées par les équipes, permettrait d'assurer développement et transmission de pratiques innovantes.
- Enfin, la prévention serait directement liée, pour deux équipes, à la formation aux problématiques prostitutionnelles et à l'usage des réseaux sociaux, des étudiants des secteurs medico éducatifs et des professionnels.

« Il faudrait démystifier le sujet auprès des jeunes. Pour les équipes, qu'il y ait un espace pour accueillir la parole des jeunes, sans être dans le jugement. On pourrait intégrer ça dans la formation des futurs professionnels, l'aspect prise en charge des gamins qui se prostituent. De la même manière qu'on parle de l'insertion professionnelle et éducative, on pourrait intégrer cette question-là. Il y aurait un ricochet sur les jeunes, pour lesquels ce serait moins tabou. » (R. Educatrice Habitat Diffus)

Les préconisations exposées par les équipes font la démonstration du développement d'une réflexion sur les difficultés dont ils font l'expérience dans leurs pratiques quotidiennes avec les mineurs accompagnés. Les équipes éducatives qui ne sont pas concernées par ces prises en charge ne formulent pas de préconisations particulières sur la prévention ou l'accompagnement des mineurs, confirmant le caractère étrange et lointain de cette question.

Conclusion

Parvenue au bout de cette enquête, il m'est resté le sentiment que ces prises en charge relevaient d'expérimentations menées, avec plus ou moins de bonheur, en urgence et avec « les moyens du bord ». Chaque équipe forge ainsi sa propre expérience, solitaire. Parallèlement, il me semble que le fait de se confronter à la problématique prostitutionnelle revient le plus souvent pour les équipes à composer avec des incertitudes. Celles attribuées au repli adolescent, qu'un des professionnels évoque comme l'indépassable « zone d'aveuglement ». Celles, théoriques et sémantiques, qui entravent l'harmonisation des jugements. Celles qui portent sur la mise en œuvre de la loi et qui conduisent à de fortes disparités entre les territoires d'Ile-de-France¹⁰. Pour autant nombre de ces jeunes se trouvent dans une situation d'errance, et les lieux de leur mise en prostitution ne suivent pas les logiques de départementalisation qui régissent l'Aide Sociale à l'Enfance et les Parquets des mineurs. Structurer et harmoniser la prise en charge des mineurs en situation de prostitution suppose donc de dépasser les clivages territoriaux et d'ouvrir des canaux de communication interdisciplinaires. L'accompagnement de ces jeunes ne peut, et ne doit, être uniquement porté par ces équipes éducatives, mais relève aussi des services de Police, des Parquets, des Juges, de l'Education Nationale, des services de prévention spécialisée, des services médico psychologiques (...), qui ont tous un rôle à jouer dans la protection du mineur, l'application de la loi, et la construction de parcours offrant des alternatives à la situation de prostitution.

¹⁰ Au cours de la réunion sur la prostitution des mineurs organisée par la Procureure Générale de la Cour d'Appel de Paris, les données transmises par les Procureurs présentent des écarts importants en termes d'ouvertures d'enquêtes, de poursuites, de délais de jugement et de peines appliquées pour proxénétisme aggravé.

Annexes

GUIDE D'ENTRETIEN

Je suis chargée de mission mineurs à l'Amicale du Nid Paris. Il s'agit d'un poste financé/créé par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, visant à traiter spécifiquement des problématiques de prostitution des mineurs. Nous cherchons à accéder à une connaissance plus fine des problématiques prostitutionnelles de mineurs pris en charge de l'ASE, et des éventuelles dispositions qui peuvent être prises par les services autour de cette question. Pour ce faire nous rencontrons l'ensemble des responsables d'établissement et chef de services de l'ASE parisienne. Seriez-vous disponible afin que nous ayons un entretien sur ce sujet, par téléphone ou lors d'un rendez-vous au sein de votre structure ? Les données recueillies seront rendues anonymes.

Guide d'entretien / situations de prostitution identifiées

Pourriez-vous m'expliquer le type de prise en charge que propose votre établissement/ service ?

Avez-vous eu connaissance de situations de prostitution parmi les jeunes accueillis sur votre établissement / accompagnés par votre équipe ?

Environ combien de situations ?

Comment ces situations ont-elles été connues /repérées ? (si repérées par le service : Qu'est-ce qui vous a permis de penser qu'il s'agissait de prostitution ?)

Comment avez-vous pris en charge ces situations ? (pour relance : intervention extérieure ? / formation ? auquel cas quels éléments ont été mobilisés ?)

Quelles ont été les principales difficultés dans la prise en charge de ces situations ? Comment y avez-vous répondu ?

/Pourriez-vous me faire le récit d'une de ces situations, qui vous aurait particulièrement marqué ?

Quel type d'action vous a paru avoir les effets les plus bénéfiques ? Pourquoi ?

/Pourriez-vous me raconter une situation pour laquelle vous êtes particulièrement satisfait de la prise en charge ?

Comment, à votre sens, pourrait-on améliorer la prévention de la prostitution des mineurs ? Au sein de votre institution / d'une manière plus globale

Comment, à votre sens, pourrait-on améliorer la prise en charge des jeunes en situations de prostitution, ou en risque ? Au sein de votre institution / d'une manière plus globale

Avez-vous eu connaissance de la création du poste de chargé de mission mineur ? (oui/non)

Guide d'entretien / pas de situations de prostitution identifiées

Pourriez-vous m'expliquer le type de prise en charge que propose votre établissement/ service ?

Avez-vous eu connaissance de situations de prostitution parmi les jeunes accueillis sur votre établissement / accompagnés par votre équipe ?

Comment s'organise la prévention de ce type de situation sur votre établissement ?

Comment s'organise le repérage de ce type de situation sur votre établissement/ au sein de votre équipe ?

Disposez-vous de ressources internes / externes se rapportant à la prostitution des mineurs ?

Comment, à votre sens, pourrait-on améliorer la prévention de la prostitution des mineurs ? Au sein de votre institution / d'une manière plus globale

Comment, à votre sens, pourrait-on améliorer la prise en charge des jeunes en situations de prostitution, ou en risque ? Au sein de votre institution / d'une manière plus globale

Avez-vous eu connaissance de la création du poste de chargé de mission mineur ? (oui/non)

Qui interpeller en cas de prostitution d'un.e mineur.e ?

➤ *Le mineur témoigne de sa mise en prostitution auprès de l'équipe éducative*

- **Signalement au Parquet des mineurs** (copie à la CRIP) : Le signalement doit contenir des éléments précis d'identification et la possibilité de contacter l'auteur du signalement afin d'apprécier la temporalité de la prise en charge, immédiate ou décalée selon la situation familiale du mineur. Le parquet appréciera la temporalité pour saisir un service d'enquête en fonction des éléments précis du signalement et surtout le moment opportun pour entendre le ou la mineure.

↳ Ouverture d'une enquête auprès des services de Police dédiés à la protection des mineurs.¹¹ Audition du mineur victime.

- Possibilité de dépôt de plainte au commissariat par les détenteurs de l'autorité parentale/ par le mineur seul. L'équipe éducative sans délégation d'autorité parentale ne peut déposer plainte seule, mais peut informer le commissariat. Recueil de preuves (récit/captures d'écrans/messages reçus etc)

Si le mineur ne souhaite pas se rendre au commissariat pour déposer plainte, une déclaration expliquant de manière détaillée (noms, lieux, situation, etc..) les faits dont il a été victime peut être envoyée par le mineur au Procureur de la République et donner lieu à l'enregistrement d'une plainte.

- Informer les détenteurs de l'autorité parentale si cette information ne compromet pas la sécurité du mineur

-Note au Juge des Enfants si mesure d'assistance éducative en cours¹²

➤ *Le mineur est mis en prostitution mais refuse d'engager des poursuites / refuse d'en parler*

- **Signalement au Parquet des mineurs** (copie à la CRIP) : Selon décision du Parquet, ouverture d'une enquête auprès des services de Police dédiés¹³. Audition du mineur victime

Dans le cadre de l'enquête les cas de figures sont les suivant :

- L'équipe éducative est en mesure de fournir des éléments de preuves : captures d'écran, sms, pages facebook¹⁴, snpachat, petite annonce. Poursuites possibles

-Absence de preuves matérielles mais identification du proxénète/de clients par les professionnels ou l'entourage : les deux parties sont entendues par les services de Police, confrontation des points de vue. Possibilité de mise sur écoutes. Si faisceau d'indices suffisant il y a poursuites.

-Absence de preuves matérielles : classement de l'enquête. Toutefois possibilité pour l'équipe éducative de demander la réouverture de l'enquête si possibilité d'apporter des éléments complémentaires.

- Informer les détenteurs de l'autorité parentale si cette information ne compromet pas la sécurité du mineur

-Note au Juge des Enfants si mesure d'assistance éducative en cours

¹¹ La Brigade de Répression du Proxénétisme peut être également saisie par le Parquet en parallèle ou en amont de l'enquête si nécessaire.

¹² Le Parquet est lui-même tenu d'assurer cette information, que le mineur soit à l'origine de la plainte ou non

¹³ Idem pour la BRP

¹⁴ En s'assurant que la récupération des données était « encadrée »

Suites de la procédure

- Dès ouverture de l'enquête une expertise médico-psychologique peut être demandée par le Procureur de la République auprès des Unités Médico judiciaires
- A la suite du dépôt de plainte et/ou de la saisie du Parquet, le mineur est orienté vers Paris Aide aux Victimes pour évaluation de la vulnérabilité et du risque de victimisation secondaire (représailles). P.A.V. doit transmettre ces informations sous trois semaines au Parquet.
- Si craintes pour la sécurité du mineur (réseau/menaces de représailles) :
Le Parquet peut décider immédiatement d'une ordonnance de placement provisoire en concertation avec les services sociaux en charge de la situation et les services de police. Le lieu de placement sera déterminé en fonction des risques de représailles ou menaces d'où l'importance de les mentionner lors du signalement.
Toute mesure de placement provisoire ordonnée par le parquet fera l'objet d'une saisine du juge des enfants dans les 8 jours si la situation de danger persiste.
- Trois mois après le dépôt de plainte il est possible pour le mineur par l'intermédiaire des représentants de l'autorité parentale ou de l'administrateur ad hoc¹⁵, de demander à pouvoir **se constituer Partie Civile.**
- Tribunal correctionnel / Cour d'assises¹⁶

Ministère Public contre auteur présumé. Le plaignant par l'intermédiaire de ses représentants légaux peut se constituer partie Civile à tout moment de la procédure. Cela implique de recourir à un avocat qui déterminera et chiffrera le préjudice¹⁷. Cela suppose : présence accrue aux audiences / accès aux informations en continu dans les suites de la procédure.

➤ La situation du mineur génère des inquiétudes irrésolues

Pas de possibilité de dialogue avec le jeune/ pas d'éléments complémentaires apportés par les partenaires ou absence de partenaires/ pas d'indices rapportés par l'entourage

Evoquer collectivement ces inquiétudes (réunion d'équipe, sollicitations des partenaires...)

Si adapté, formaliser collectivement les inquiétudes dans une information préoccupante à transmettre à la CRIP qui évaluera et orientera.

Informers les détenteurs de l'autorité parentale si cette information ne compromet pas la sécurité du mineur

➤ *A toutes les étapes de la procédure judiciaire il est possible pour l'équipe à l'origine du signalement de se tenir informée de l'état de la procédure, d'apporter de nouveaux éléments, d'accompagner et informer dans ce processus judiciaire les mineurs victimes. Il est recommandé aux équipes éducatives de contacter régulièrement la CRIP, le Parquet des Mineurs, le commissariat ou la gendarmerie, partenaires dans la protection du mineur.*

➤ ***Vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits si vous estimez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause son intérêt.
Un enfant ou un adolescent peut contacter lui-même le Défenseur des droits.***

¹⁵ Dans le cas des mineurs non accompagnés ou si les détenteurs de l'autorité parentale n'agissent pas en conformité avec l'intérêt de leur enfant

¹⁶ Dans la majorité des cas le traitement est correctionnel.

¹⁷ Possibilité de demande d'indemnisation CIVI si auteur.e.s ne peut indemniser. Le préjudice comprend également les effets des possibles représailles sur l'organisation de l'existence du mineur (déménagement, etc...)

Éléments mobilisés par les équipes éducatives dans le repérage des situations de prostitution

Organisation de la sphère sociale

Inconstance affective et sexuelle / grossesses
Usage intensif des réseaux sociaux
Appels très fréquents
Fréquentations inhabituelles : personnes âgées / inconnus
Recours à un langage spécifique partagé par le milieu
Errance / multiplication des « points de chute »

Marqueurs physiques

Habillement « sexualisé »
Maquillage excessif
Inversion du rythme jour/nuit
Rapport au corps problématique : Nudité inappropriée / prise ou perte de poids anormales
Rapport de séduction permanent

Marqueurs matériels

Téléphone : changement fréquent et/ou multiplication des téléphones
Mode de consommation sans rapport avec les ressources connues
Importantes liquidités

Élément problématique identifié	Réponse éducative formalisée	Soutien à l'action éducative		Objectif éducatif
Fugues Va-et-vient sur les lieux d'hébergement Isolement	Hébergement d'urgence inconditionnel Maintien de l'hébergement Constance et souplesse Surveillance	Appui sur partenaires externes : prévention spécialisée / services de maraude Repérage communication et présence sur les réseaux sociaux	Réunions institutionnelles Supervision	Protection
Ruptures familiales Placements erratiques	Prise en charge au long cours Prise en charge globale centralisée Relation éducative de « bonne qualité » et maintien du lien	Organisation de séjours / week-end Modalités d'accueil diversifiés au sein de la même institution	Analyse des pratiques	Stabilisation
Traumatismes multiples (physiques, psychiques)	Recours au soin psychique dans un cadre « souple » Recours au soin physique au sein de structures spécialisées	Prise en charge psychologique sur la structure / passerelle vers structures spécialisées	Comités locaux	
Rapport au corps dégradé (réifié, utilitaire) Relations sociales inadéquates	Ateliers thématiques (théâtre, méditation, sophrologie...) Travail sur les compétences psychosociales Projet de scolarisation et d'insertion professionnelle	Appui sur partenaires externes	Formations thématiques	Réparation personnelle
Prégnance du milieu prostitutionnel	Organisation de séjours en province	Partenaires dédiés à la scolarisation et professionnalisation, en internat		

